



# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF MONTEE HISTORIQUE DE DEMONSTRATION

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des montées de démonstration

## 1<sup>ER</sup> VISA MONTEE DE DEMONSTRATION HISTORIQUE ET MODERNE DE DOMPIERRE-LES-ORMES LIGUE B.F.C.04 3 ET 4 OCTOBRE 2026

n° ..... 69 .....  
du 26/06/26 .....

Nom de la manifestation : 1<sup>ère</sup> Montée de Démonstration Historique et Moderne de Dompiere les Ormes

Date de la manifestation : samedi 3 et dimanche 4 octobre 2026

Organisateur administratif : ASA Dunoise

Organisateur technique : Sébastien DEBIEMME

Organisateur technique adjoint : Alain SANGOY licence FFSA 19423

Lieu de la manifestation : DOMPIERRE-LES-ORMES

Visa Ligue n° ..... délivré le .....

Permis d'organisation FFSA n° ..... délivré le .....

Cette manifestation est organisée conformément aux Règles Techniques et de Sécurité des Montées et Courses de Côte (ci-après « RTS ») et au présent règlement particulier.

### Organisateur technique

Nom : Sébastien DEBIEMME

Adresse : 4 lot. Des Meuniers 71520 DOMPIERRE-LES-ORMES

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

## ARTICLE 1. ORGANISATION

### 1.1. OFFICIELS

(Au minimum)

- Directeur de Course au départ de la montée : André GUIBLAIN - Licence FFSA 7081 code ASA 0418
- Directeur de Course adjoint : Jonathan PETIT - Licence FFSA code ASA 0404
- Directeur de Course à l'arrivée : Gérard PORA - Licence FFSA 57091 code ASA 0445
- Commissaires techniques : - Jean-Luc LAPLANCHE - Licence FFSA 19578 code ASA 0404  
- Yves COTTE - Licence EICTC 169410 code ASA 0403
- Responsable de la sécurité : Sébastien DEBIEMME 06 08 87 64 61
- Responsable commissaires : Lionel LAURENT - Licence FFSA 189833 code ASA 0404
- Responsable administratif : Michel DURIX - Licence FFSA 14548 code ASA 0404
- Responsable administrative : Nicole GUIBLAIN - Licence FFSA 7079 code ASA 0418
- Médecin : Docteur Éric VITTORI 06 50 72 62 49
- Ambulance CHENAUD 71800 St-Christophe-en-Brionnais – 03 85 25 80 21

## 1.2. HORAIRES

Ouverture des engagements : à parution du règlement

Clôture des engagements le 29 septembre 2026 à minuit

Publication de la liste des engagés le 30 septembre 2026

Accueil des participants le 2 octobre de 18h00 à 20h00 et le 3 octobre à partir de 8h00

Vérifications administratives le 3 octobre de 9h00 à 18h00 et le dimanche 4 octobre de 8h00 à 9h00

Vérifications techniques le 3 octobre de 9h15 à 18h15 et le dimanche 4 octobre de 8h15 à 9h15

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ à partir de 13h30 au départ

Briefing des participants le 3 octobre à 13 heures 30 et le 4 octobre à 8h30 au départ

Démonstration :

- le 3 octobre de 14h00 à 18h00
  - 4 montées par participant si le temps imparti le permet
- le 4 octobre de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
  - 3 montées par participant le matin et 4 l'après-midi si le temps imparti le permet

## 1.3. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 3 octobre de 9h00 à 18h00 et le dimanche 4 octobre de 8h00 à 9h00 route de l'arboretum, à l'entrée du parc auto.

Les participants devront présenter :

- Licence FFSA, ou titre de participation (TPRLR) + certificat médical et permis de conduire pour le **conducteur**
- Carte grise, ou titre de circulation, ou passeport technique (PTN/PTH) pour la **voiture**.
- Attestation d'assurance de la voiture et vignette de contrôle technique en cours de validité (pour les véhicules y étant soumis).

**Nota : Les licences et/ou titres de participation sont facultatifs pour les passagers à bord des voitures de série conformes à la législation routière française.**

Vérifications techniques le 3 octobre de 9h15 à 18h15 et le dimanche 4 octobre de 8h15 à 9h15, route de l'arboretum.

## ARTICLE 3. PARTICIPANTS, CONDUCTEURS, EQUIPIERS

**3.1.** Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : Comité des Fêtes / Sébastien Debiemme – 4 lot. Des Meuniers 71520 DOMPIERRE-LES-ORMES comitedompierre@gmail.com, jusqu'au 29 septembre 2026 à minuit.

Les droits d'engagement sont fixés à 100 €. Ce prix ne comprend pas de TPRLR pilote ni passager.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

### 3.2 LICENCES

Tous les conducteurs doivent être en possession d'une licence FFSA pratiquant à jour ou obtenir de l'organisateur un titre de participation FFSA (TPRLR : titre de participation roulage libre route). Ce titre peut :

- être pris en ligne sur le site de la FFSA.
- sera délivré par l'ASA DUNOISE pendant les vérifications administratives après vérification du permis de conduire et présentation d'un certificat médical.

**Attention !** Dans tous les cas pour le TPRLR, il faut un certificat médical rempli par un médecin (le modèle peut être téléchargé sur le site de la FFSA ou sur le site de l'ASA DUNOISE)

### 3.4. EQUIPAGES

**3.4.1.** Tout équipage doit être composé du premier pilote et facultativement d'un ou plusieurs équipier(s) (1 par montée), si spécifié sur le bulletin d'engagement.

Le pilote doit être en possession d'un permis de conduire en cours de validité.

L'âge minimum d'un équipier est de 16 ans.

Dans les voitures de série conformes à la législation routière française, l'âge minimum du passager est de 10 ans.

Pour les passagers mineurs, une autorisation parentale est obligatoire.

Pour être autorisé à conduire la voiture pendant la manifestation, un équipier doit être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité.

## ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 120

Les voitures admises pourront être des voitures de série conformes à la législation routière française, ou des voitures de compétition.

Les voitures de compétition devront être soit en possession d'un passeport technique, ou conformes à un règlement technique et/ou fiche d'homologation, ou à la Revue Technique Automobile de la voiture concernée (Nota : les fiches d'homologation des voitures historiques se trouvent sur le site de la FIA : <https://historicdb.fia.com/>).

L'organisation se réserve le droit d'accepter des voitures d'exception ou de prestige.

Les voitures autorisées à participer à la manifestation doivent être régulièrement immatriculées et construites jusqu'au 31 décembre 1996.

Elles ne pourront en aucun cas être des voitures admises dans des épreuves nationales ou régionales (voitures modernes).

Toutes les voitures doivent être conformes à la législation routière française.

Les pneumatiques de type "slicks" sont interdits.

### 4.2. EQUIPEMENT DE SECURITE

#### 4.2.1 Voitures

Conforme aux RTS

**Dont :**

	Voitures de compétition	Voitures de série Immatriculés
Extincteur	<b><u>Voitures antérieures au 31/12/1990</u></b> Extincteur embarqué en cours de validité conforme à la Liste Technique N°16 de la FIA  <b><u>Voitures postérieures au 31/12/1990</u></b> Voir tableau des équipements de sécurité FFSA.	<b>Présence à bord d'un extincteur de 2kg en cours de validité, solidement fixé.</b>

Chaque participant devra prévoir une bâche ou protection absorbante pour positionner sous la voiture sur le parc. Cette mesure vise à prévenir tout écoulement d'hydrocarbures ou de fluides et à protéger l'environnement du site classé Natura 2000.

#### 4.2.2 Pilotes

	Voitures de compétition	Voitures de série
	Les vêtements et chaussettes synthétiques ou acryliques, sont interdits.	
Casque	Homologué ou ayant été homologué aux normes FIA ou SNELL. Le casque intégral avec visière est obligatoire s'il n'y a pas de pare-brise totalement fermé ;	A minima norme CE. Le casque intégral avec visière est obligatoire s'il n'y a pas de pare-brise totalement fermé.
Vêtements de protection	<b><u>Vêtements recouvrant entièrement les bras et les jambes.</u></b> <b><u>Les matières particulièrement inflammables (synthétique et nylon, entre autres) sont prohibées.</u></b>  <b><u>A bord des monoplaces et biplaces, le port de la combinaison, des gants, des chaussures, des sous-vêtements est obligatoire. Ces équipements devront être homologués aux normes FIA, ou ayant été homologués.</u></b>	

## ARTICLE 6. SITES et INFRASTRUCTURES

### 6.1. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont interdites.

### 6.2. PARCOURS

La montée de démonstration historique et moderne de Dompierre-les-Ormes a le parcours suivant : sur la route communale nommée route de l'arboretum, entre le lieu-dit La Gare et le lieu-dit Poizolle et sur la RD95 entre Poizolle et la Croix-Mission.

Départ route de l'arboretum, au niveau du pont sous le chemin du Molard

Arrivée : RD95, 50m avant l'entrée en agglomération à la Croix-Mission

Longueur : 2km

Pente moyenne : 1,9%

***Cette manifestation n'est pas une épreuve de vitesse mais une démonstration, avec comme seul objectif la notion de plaisir sans prise de risque inutile, ni prise de temps. Le but étant de rouler à sa main en toute sécurité sur route fermée. Un passager à bord (et non un co-pilote) strictement passif (pas de chronométrage, pas de notes) sera accepté.***

### 6.3. MESURSE ET DISPOSITIF DE SECURITE

Nombre d'ambulance : 1

Une ambulance est-elle équipée du matériel nécessaire à la ventilation et l'aspiration : oui

Une équipe d'extraction est-elle présente ? non

Nombre de postes de commissaires : 12

Nombre de commissaires : 24

Nombre et type d'extincteurs par poste : 1 de 15kg par poste et à l'arrivée. 1 de 50kg au départ.

## ARTICLE 8. ASSURANCE

L'organisateur est tenu de respecter les dispositions prévues aux articles R.331-30 et A.331-32 du Code du Sport.

Chaque concurrent participe sous sa propre responsabilité et reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à sa voiture, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

L'organisateur décline toute responsabilité vis-à-vis des concurrents, conducteurs, équipier, aides et tiers pour les dommages causés aux personnes et aux biens.

Chaque concurrent/conducteur/équipier est totalement responsable de son et/ou de ses assurance(s).

## ARTICLE 9. PUBLICITE

L'organisateur se réserve le droit de faire figurer une ou plusieurs publicités obligatoire(s) sur les voitures.

Un plan détaillé sur l'identification et la publicité sera remis lors des vérifications.

## ARTICLE 10. PRIX

Aucune remise des prix n'est organisée

Un verre de l'amitié sera proposé à tous les participants et accompagnants le dimanche à l'issue de la montée.